



E mail : pgarab@hotmail.com

Site internet: www.pgarab.com

Responsable de la ligue :

BOISSIEU Cédric +33 670 639 935

VEIGA Fabrice +33 678 832 795

Art 1 : Pour faire partie de fait de la ligue Rhône-Alpes / Bourgogne, le membre doit impérativement satisfaire à l'article 1.1 et au moins à un des articles 1.2, 1.3, ou 1.4.

1.1 - Être à jour de sa cotisation PGA France dans l'année en cours.

1.2 - Être rattaché à la ligue Rhône-Alpes ou Bourgogne, par à un club en tant qu'enseignant diplômé ou moniteur stagiaire.

1.3 - Être enseignant en recherche d'emploi et domicilié dans la région Rhône-Alpes ou Bourgogne.

1.4 - Être joueur professionnel membre de PGA France et domicilié réellement dans la région Rhône-Alpes / Bourgogne (voir les catégories éligibles)

Art 2 : Missions du comité :

- Gérer le circuit régional, son calendrier, le bon déroulement des épreuves, et l'ordre du mérite.
- Organiser au moins trois journées de formations par an pour les membres de la ligue.
- Transmettre les informations du siège PGA France qui transitent par le siège de la ligue.
- Gérer le budget en toute transparence, et en présentant ses comptes à ses membres.
- Être garant du respect de l'image de PGA France à travers ses membres.
- Valoriser l'image du Pro PGA.
- Soutenir une association caritative en organisant un évènement dans le but de lever des fonds pour celle-ci. L'association choisie devra être régionale (ou régionalisée), et concerner les jeunes.
- Gérer le site Internet.
- Assurer les relations avec la Ligue et la FFGolf.
- Assurer la médiation entre les pros, et les conseiller, et ce, en toute impartialité.
- Assurer la médiation entre les pros et les golfs si besoin.

Art 3 : le comité de la ligue peut s'il le décide à la majorité confier en sous-traitance, contre rémunération ou non, l'exercice des missions cités dans l'article 2. Dans tous les cas, une telle décision devra être prise dans l'intérêt de ses membres, et être justifiée auprès d'eux.

Art 4 : Journées de formation :

4.1 : le thème des formations sera décidé par le comité.

4.2 : le comité s'engage à choisir des thèmes en relation directe avec l'activité majoritaire de ses membres.

4.3 : le comité s'engage à ouvrir ces journées au plus grand nombre de pros, et leur en facilitant l'accès au maximum.

4.4 : le comité tachera de trouver les solutions pour financer ces journées afin de réduire au maximum la participation financière des participants, allant jusqu'à la gratuité.

Art 5 : Championnat de Ligue PGA Rhône-Alpes & Bourgogne 2012 :

5.1 : pour participer au championnat, un joueur doit remplir les conditions de l'article 1, ou faire partie d'une des catégories du circuit régional prévues dans l'article 5.3.

5.2 : catégories régulières & spéciales du circuit régional :

- **Catégorie A :** enseignants diplômés exerçant dans un des clubs de la ligue sans catégorie du circuit professionnel ;
- **Catégorie B :** enseignants diplômés exerçant dans un des clubs de la ligue ayant une catégorie nationale égale ou supérieure à 15 ;
- **Catégorie C :** moniteur-stagiaire exerçant dans un des clubs de la ligue ;
- **Catégorie D :** joueur professionnel ayant une catégorie nationale égale ou supérieure à 15 ;
- **Catégorie E* :** joueur professionnel ayant une catégorie supérieur à 15 ;
- **Catégorie F* :** membre PGA France invité par le comité ;

*** voir article 5.3 : catégories spéciales**

Les cas non prévus par le règlement en terme de catégorie participative au championnat Rhône-Alpes / Bourgogne seront étudiés, en toute équité, par le Comité Régional de PGA.

5.3 : catégories spéciales du circuit régional : les catégories **E** et **F** sont des catégories spéciales qui font l'objet de conditions particulières :

- **Catégorie E :** Les joueurs de cette catégorie bénéficieront de deux invitations sur la saison et rentreront dans le break down des épreuves auxquelles ils participent.
NB : Si le nombre de joueurs de cette catégorie est égal ou supérieur à 3 sur une épreuve :
 - **en alliance**, ils disputeront l'épreuve « alliance » avec leur amateur, mais un breakdown spécial (score pro) sera mis en place pour eux (voir l'article le règlement des épreuves en alliance et en simple – art 5.4).
 - **en simple pro**, un break down spécial sera mis en place pour eux (voir l'article le règlement des épreuves en alliance et en simple – art 5.4).
- **Catégorie F :** ne peuvent bénéficier que d'une invitation par an, **et uniquement en alliance.**

5.4 : épreuves comptant pour l'ordre du mérite du « Golf Plus PGA Tour 2012 », et leurs règlements spécifiques :

LES ALLIANCES

Conditions de participation : Avoir une catégorie prévue dans l'article 5.2 ou 5.3.
Tout professionnel devra respecter le nouveau règlement des alliances et s'acquitter d'un droit d'entrée de 50 € pour l'année.

Formule : 18 trous en stroke play ou Stableford.

Départ : Dans la mesure du possible les départs seront donnés en Shot Gun à 9h30.

Programme de la journée :

8h : Café d'accueil

8h 15 : Heure limite d'inscription pour l'équipe. **Gérée par le pro.**

8h 30 : Tirage au sort des trous et distributions des cartes de score.

8h45 à 9h20 : Echauffement

Engagement AMATEUR : 140 € pour les membres du club accueillant ; 170 € pour les non membres. **Dans les deux cas, les repas sont compris.**

Pas de limite d'index par contre tous les handicaps seront ramenés à 24.

Marques de départ :

- Professionnels Hommes : marques blanches.
- Professionnels Séniors et vétérans* (**à partir de 60 ans**) : marques jaunes.
- Professionnelles Dames : marques bleues.
- Amateurs hommes: marques jaunes.
- Amateurs Dames: marques rouges.

*les professionnels seniors et vétérans ont le choix de jouer des marques blanches ou jaunes. Dans les deux cas ils rentreront dans le break down du jour.

Remise des prix : 3 équipes en brut et 3 équipes en brut au minimum seront primées

Break down :

- +** **Tous les engagements des joueurs**
 - Les green-fees reversés au club
(Dans le cas où le montant reversé au club est inférieur au montant de 35 €, la différence sera intégralement reversée au break down du jour. Toutes les sommes perçues à d'autres titres seront ajoutées au break down du jour.)
 - 10 € par équipe pour la ligue PGA Rhône-Alpes & Bourgogne
(Pour les frais d'organisation et l'alimentation partielle de l'ordre du mérite)
 - frais des invités
Le comité de la PGA R-A & B se réserve le droit d'inviter des amateurs (journalistes, présidents de club, ou autres...), dans l'intérêt de la promotion de notre association. Dans ce cas, le break down sera amputé des sommes correspondant aux invités du jour.
 - Les frais du pot de la remise des prix
 - +** **Toute somme perçue au titre de la compétition (partenaires, réduction du green fee perçue par le club, etc.)**
-
- **Break down du jour** répartis selon le tableau ci-joint.*

Break down spécial : s'il est mis en place en vigueur de l'article 5.3 pour les catégories E (et ou F), il sera composé du montant global du break down divisé par le nombre de pros et multiplié par le nombre de joueurs de la catégorie E (et ou F). Le nombre de joueurs primés sera défini en accord avec les joueurs concernés.

Attribution des points pour le championnat: les points habituels correspondant aux nombres de joueurs engagés (voir grille des points).

Mode de règlement : en chèque à l'ordre de PGA Rhône-Alpes ou en numéraire.

Date limite d'inscription : l'avant-veille de l'épreuve à 20h00.

Comité de l'épreuve : celui prévu par l'article 5.8

LES TOURNOIS EN SIMPLE

Conditions de participation : Avoir une catégorie prévue dans l'article 5.2 ou 5.3.

Formule : 18 trous en stroke play ou Stableford –

Engagement : 50€ par joueur.

Marques de départ :

Professionnels Hommes : marques blanches.

Professionnels Seniors et vétérans* (**à partir de 60 ans**) : marques jaunes.

Professionnelles Dames : marques bleues.

Départ : Dans la mesure du possible les départs seront donnés en Shot Gun. Toutes les équipes ont rendez vous 15 minutes avant le départ sur le putting green pour le briefing du jour. Les cartes de scores seront remis à ce moment.

Break down : tous les engagements des joueurs + les sommes perçues au titre de la compétition concernée.

NB : En 2011, PGA Rhône-Alpes et Bourgogne versera en plus des inscriptions pour le break down la somme de 200€ si cette somme n'est pas réunie grâce à des partenaires éventuels.

Les gains seront repartis selon le tableau ci après.

Break down spécial : s'il est mis en place en vigueur de l'article 5.3 pour les catégories E (et ou F), il sera composé du montant global du break down divisé par le nombre de pros et multiplié par le nombre de joueurs de la catégorie E (et ou F). Le nombre de joueurs primés sera défini en accord avec les joueurs concernés.

Attribution des points pour le championnat : les points habituels correspondant au nombre de joueurs engagés (voir grille des points) multipliés par **1,2**.

Mode de règlement : en chèque à l'ordre de PGA Rhône-Alpes ou en numéraire.

Date limite d'inscription : l'avant-veille de l'épreuve à 20h00.

Départs : les départs seront connus la veille de l'épreuve à partir de 10h00 et mis en ligne sur le site Internet ou directement auprès du golf accueillant l'épreuve du jour.

Comité de l'épreuve : celui prévu par l'article **5.8**

LE MASTERS

Conditions de participation : Figurer dans l'ordre du mérite régional en ayant participé au moins à trois épreuves.

Formule : 18 ou plus en stroke play ou stableford.

Engagement : 50€ par joueur.

Break down : tous les engagements des joueurs + les sommes perçues au titre de la compétition concernée.

NB : En 2011, PGA Rhône-Alpes et Bourgogne versera en plus des inscriptions pour le break down la somme de 500 € si cette somme n'est pas réunie grâce à des partenaires éventuels.

Les gains seront repartis selon le tableau ci après.

Marques de départ :

Professionnels Hommes : marques blanches.

Professionnels Seniors et vétérans* (à partir de 60 ans) : marques jaunes.

Professionnelles Dames : marques bleues.

Départ : Dans la mesure du possible les départs seront donnés en Shot Gun. Toutes les équipes ont rendez vous 15 minutes avant le départ sur le putting green pour le briefing du jour. Les cartes de scores seront remis à ce moment.

Attribution de points : les points habituels correspondant aux nombres de joueurs engagés multipliés par 1,5.

Mode de règlement : en chèque à l'ordre de PGA Rhône-Alpes ou en numéraire.

Date limite d'inscription : l'avant-veille de l'épreuve à 20h00.

Départs : les parties seront constituées en fonction de l'ordre du mérite. Les départs seront connus la veille de l'épreuve à partir de 10h00 et mis en ligne sur le site Internet ou directement auprès du golf accueillant l'épreuve du jour.

Comité de l'épreuve : celui prévu par l'article 5.8

5.5 : Les inscriptions à toutes les épreuves se feront aux coordonnées et par les moyens suivants :

E-mail : pgarab@hotmail.fr

5.5.1 : Chaque pro est responsable de son inscription et du fait de s'assurer de la bonne réception de celle-ci. L'organisation s'engage à retourner un récépissé dès réception. Il devra communiquer son numéro de licence, le certificat médical ainsi que celui de son ou de ses amateurs. Il est également responsable de s'assurer que lui-même, son ou ses équipiers ont une licence activée, et leur certificat médical saisi sur Extranet.

5.5.2 : En alliance, en cas de nombre impair d'équipes, le club accueillant tâchera de trouver un marqueur qui jouera avec la dernière équipe inscrite, la date et l'heure de l'inscription faisant foi pour déterminer qu'elle est la dernière équipe inscrite.

5.5.3 : Si l'une des licences, ou un des certificats médicaux, n'est pas à jour, l'équipe ne pourra prendre part à l'épreuve.

5.6 : horaires de départs : Tout joueur est tenu de respecter son heure de départ.

5.6.1 : En cas de retard de 5 minutes par rapport à l'heure officielle du départ du départ : Si c'est le pro qui est en retard, il se verra infliger une pénalité de 2 coups au trou n°1 sur son score personnel, ainsi que pour l'équipe.

Si c'est l'amateur qui est en retard, la sanction s'applique pour lui et l'équipe dans les mêmes conditions. Le Comité de l'épreuve est seul habilité à infliger ou non cette pénalité, selon les circonstances de ce retard.

5.7: cadence & temps de Jeu : Les cartes de scores feront apparaître une heure de passage à chaque trou sur les bases d'un temps défini suivant l'épreuve comme suit :

5.7.1 : pour les alliances : temps de jeu 4h45.

Toute équipe arrivant plus de 10 minutes après l'heure indiquée au trou n° 18, se verra infligé une pénalité de 2 coups sur le score équipe (cette pénalité sera appliquée au trou n°18) et sur le score pro.

Il sera tenu compte des retards éventuels pris au départ.

5.7.2 : pour les simples: 4h30.

Toute équipe arrivant plus de 10 minutes après l'heure indiquée au trou n° 18, se verra infligé une pénalité de 2 coups sur le score (appliquée au trou n°18).

Il sera tenu compte des retards éventuels pris au départ.

5.7.3 : pour le Masters (partie de 4 joueurs) : 4h45

Toute équipe arrivant plus de 10 minutes après l'heure indiquée au trou n° 18, se verra infligé une pénalité de 2 coups sur le score (appliquée au trou n°18).

Il sera tenu compte des retards éventuels pris au départ.

5.8: comité d'épreuve et réclamations :

Sauf exception (stipulé par la PGA R-A & B), le comité d'épreuve d'un tournoi sera composé des membres du comité PGA Rhône Alpes présents le jour du tournoi + le pro local + le directeur ou le président du club accueillant l'épreuve.

Le comité d'épreuve est seul habilité à recevoir les réclamations avant la signature de la carte de score s'il s'agit d'un problème de règle. Si un litige engage un des membres du comité de l'épreuve, de manière directe ou indirecte, ledit membre ne fera pas partie du comité en ce qui concerne la décision à prendre sur le litige l'impliquant.

5.9 : ordre du mérite régional & qualifications:

Seules les catégories A, B, C & D peuvent figurer à l'ordre du mérite. Pour figurer à l'ordre du mérite final, un joueur devra avoir participé **à 4 épreuves au moins.**

Le classement final sera annoncé lors du Pro-Am Jules Taboni, en fin de saison. Les 15 premiers de l'ordre du mérite final seront récompensés comme suit :

1 ^{er}	600 €	2 ^{ème}	500 €	3 ^{ème}	450 €	4 ^{ème}	400 €	5 ^{ème}	350 €
6 ^{ème}	300 €	7 ^{ème}	250 €	8 ^{ème}	200 €	9 ^{ème}	150 €	10 ^{ème} au 12 ^{ème}	100 €

5.9.1 : Ordre du mérite amateur: un ordre du mérite amateur est géré, selon le même système que les pros. Un classement du mérite Amateur en brut et en net sera publié sur Internet. Une remise des prix aura lieu durant le Pro-Am Jules Taboni.

5.9.2 : qualification pour le championnat de France des Enseignants :

Seules les catégories A, B & C pourront se qualifier. Le nombre de places connues est déterminé par PGA France.

5.9.3: qualification pour la rencontre inter-ligue :

La sélection se fera dans l'ordre du résultat final de l'ordre du mérite.

Art.6 : autres épreuves et leurs règlements

PRO AM d'ouverture PGA Rhône-Alpes & Bourgogne

Conditions de participation : faire partie des catégories prévues dans l'article 5.2 ou 5.3 ;

Formule : 18 trous en 2 meilleures balles - Stableford

Engagement : 170 € par amateur (repas & tee gift compris).

Marques de départ :

Professionnels Hommes: marques blanches.

Professionnels Seniors & vétérans* (à partir de 60 ans) : marques jaunes.

Professionnelles Dames : marques bleues.

Amateurs hommes: marques jaunes.

Amateurs Dames: marques rouges

Départ : Dans la mesure du possible les départs seront donnés en Shot Gun. Toutes les équipes ont rendez vous 15 minutes avant le départ sur le putting green pour le briefing du jour. Les cartes de scores seront remis à ce moment.

Prime de départ : 240 € minimum.

Mode de règlement : en chèque à l'ordre de PGA Rhône-Alpes ou en numéraire.

Comité de l'épreuve : celui prévu par l'article 5.8

PRO AM PGA « Syndrome de R.E.T.T. »

Conditions de participation : tout membre PGA France ;

Formule : 18 trous en 2 meilleures balles - Stableford

Engagement : 160€ par amateur (repas & tee gift compris).

Marques de départ :

Professionnels Hommes: marques blanches.

Professionnels Seniors & vétérans* (à partir de 60 ans) : marques jaunes.

Professionnelles Dames : marques bleues.

Amateurs hommes: marques jaunes.

Amateurs Dames: marques rouges

Départ : Dans la mesure du possible les départs seront donnés en Shot Gun. Toutes les équipes ont rendez vous 15 minutes avant le départ sur le putting green pour le briefing du jour. Les cartes de scores seront remis à ce moment.

Prime de départ : 150 € avec possibilité de l'offrir en don à l'association

Mode de règlement : en chèque à l'ordre de la PGA Rhône-Alpes ou en numéraire.

Comité de l'épreuve : celui prévu par l'article 5.8

Art 7: respect et tenue :

7.1 : Les jeans et les bermudas et les shorts sont rigoureusement interdits durant les épreuves et les remises des prix. Ils le sont également durant les parties libres que les pros joueraient sur des golfs où ils font valoir la carte PGA France.

7.2 : La présence aux remises des prix des professionnels est obligatoire. Un professionnel ne pouvant assister à une remise des prix doit en informer le comité de l'épreuve. Une tenue correcte est exigée durant les remises des prix.

7.3 : Le comité PGA R-A & B informe ses membres que des sanctions pourront être prises si un professionnel transgressait les règles suivantes :

- Remarques sur le comportement du pro en compétition (jets de clubs, injures...).
- Tenue vestimentaire non conforme au règlement du circuit professionnel français (jeans, bermudas etc.) en compétition et aux remises des prix. Ceci est valable également en partie libre (dans la mesure où le professionnel fait valoir sa carte PGA pour bénéficier de la gratuité) ;
- Dénigrement d'un pro par un autre, manquement de « droit de réserve » ;
- Absence non excusée à une remise des prix ;
- Tenue vestimentaire incorrecte pour une remise des prix.

Pour non respect des points précédemment cités : le membre recevra 1 avertissement, au deuxième avertissement, le professionnel sera suspendu pour deux compétitions consécutives organisées par PGA Rhône Alpes. Au troisième avertissement, le comité PGA R-A & B saisira la commission de déontologie de PGA France.

Le comité PGA R-A & B se réserve le droit de modifier le niveau des sanctions selon la gravité des faits, et ce en accord avec la commission déontologie de PGA France

Art 8:Le comité PGA R-A & B se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment pour des raisons d'équité sportive, ou pour des raisons invoquées par PGA Franc

Tableau de répartition du break down pour les épreuves du championnat PGA R-A & B (selon le nombre de joueurs):

Les gains seront calculés et attribués selon les places obtenues, et selon les grilles ci-dessous.

En cas d'égalité, quelque soit la place, les points et les gains correspondant à ces places seront partagés entre les joueurs ex-æquo. En cas d'abandon, aucun point ne sera marqué.

nombre de pros participants	nombre de joueurs primés	la répartition des gains (en pourcentage)											
		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
8 ; 9	3	60%	40%										
10 ; 11 ; 12	4	46%	31%	23%									
13 ; 14 ; 15	5	39%	27%	21%	17%								
16 ; 17 ; 18	6	32%	20%	18%	16%	14%							
19 ; 20 ; 21	7	27%	20%	16%	14%	12%	11%						
22 ; 23 ; 24	8	29%	19%	16%	13%	12%	11%						
25 ; 26 ; 27	9	24%	18%	14%	13%	12%	11%	8%					
28 ; 29 ; 30	10	24%	17%	14%	13%	12%	11%	9%					
31 ; 32 ; 33	11	24%	17%	13%	12%	11%	10%	7%	6%				
34 ; 35 ; 36	12	22%	17%	14%	13%	10%	9%	8%	7%				

Nbre de joueurs	PLACE																																		
	1	2	3	4	5	6	7	8																											
8	19	17	15	13	11	9	7	5	9																										
9	21	19	17	15	13	11	9	7	5	10																									
10	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	11																								
11	28	25	22	19	17	15	13	11	9	7	5	12																							
12	30	27	24	21	19	17	15	13	11	9	7	5	13																						
13	32	29	26	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	14																					
14	34	31	28	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	15																				
15	36	33	30	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	16																			
16	40	36	33	30	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	17																		
17	42	38	35	32	29	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	18																	
18	44	40	37	34	31	29	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	19																
19	46	42	39	36	33	31	29	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	20															
20	48	44	41	38	35	33	31	29	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	21														
21	52	48	44	41	38	35	33	31	29	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	22													
22	54	50	46	43	40	37	35	33	31	29	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	23												
23	56	52	48	45	42	39	37	35	33	31	29	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	24											
24	58	54	50	47	44	41	39	37	35	33	31	29	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	25										
25	60	56	52	49	46	43	41	39	37	35	33	31	29	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	26									
26	64	60	56	52	49	46	43	41	39	37	35	33	31	29	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	27								
27	66	62	58	54	51	48	45	43	41	39	37	35	33	31	29	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	28							
28	68	64	60	56	53	50	47	45	43	41	39	37	35	33	31	29	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	29						
29	70	66	62	58	55	52	49	47	45	43	41	39	37	35	33	31	29	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	30					
30	72	68	64	60	57	54	51	49	47	45	43	41	39	37	35	33	31	29	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	31				
31	76	72	68	64	60	57	54	51	49	47	45	43	41	39	37	35	33	31	29	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	32			
32	78	74	70	66	62	59	56	53	51	49	47	45	43	41	39	37	35	33	31	29	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	33		
33	80	76	72	68	64	61	58	55	53	51	49	47	45	43	41	39	37	35	33	31	29	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	34	
34	82	78	74	70	66	63	60	57	55	53	51	49	47	45	43	41	39	37	35	33	31	29	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5	35
35	84	80	76	72	68	65	62	59	57	55	53	51	49	47	45	43	41	39	37	35	33	31	29	27	25	23	21	19	17	15	13	11	9	7	5

Répartition des points pour le championnat :

Pour les alliances : les points **multipliés par 1**
 Pour les simples : les points **multipliés par 1,2**
 Pour le MASTERS : les points **multipliés par 1,5**

